

le guide
pour parler de

TRANSMISSION EN FAMILLE



**grand
mercredi** ×



Et si on parlait de ce, qu'on n'ose pas se dire ?

Vous avez construit une vie, travaillé, économisé, transmis. Vous avez une maison toujours grande ouverte, des recettes que personne ne fait comme vous, des histoires que vos Petits-Enfants réclament encore et encore. Mais avez-vous décidé ce que tout ça deviendra ?

On sait, ce n'est pas le sujet le plus simple à aborder entre le fromage et le dessert. Et pourtant, deux familles sur trois n'en ont jamais parlé. Ce guide est fait pour ça. Pour vous aider à ouvrir la conversation en famille.

Bonne lecture !

5 choses que vous ignorez peut-être SUR LA TRANSMISSION

Sans testament, c'est la loi qui décide à votre place

Et pas toujours comme vous l'auriez souhaité ! La loi prévoit une répartition très précise de votre patrimoine entre vos héritiers, mais elle ne connaît pas vos volontés, vos histoires de famille, ni vos convictions.

Un testament, ça se change

Vous avez signé quelque chose il y a vingt ans qui ne correspond plus à votre vie d'aujourd'hui ? Pas de panique. Un testament peut être modifié ou annulé à tout moment.

Léguer à une association, c'est exonéré de droits de succession

Contrairement aux legs en famille, un legs à une association n'est pas taxé. 100% de ce que vous donnez leur revient directement. Pas un centime ne passe par la case impôts !

Vous n'avez pas besoin d'être riche pour faire un legs

C'est l'idée reçue numéro un. Un legs, c'est ce que vous décidez, une somme modeste, un objet, une part de votre patrimoine. Tout compte !

En parler de son vivant, c'est un cadeau

Pour votre famille : pour éviter les malentendus, les tensions, les décisions prises dans l'urgence du deuil. Les familles qui ont parlé de transmission avant le moment difficile s'en sortent toujours mieux.



Faites

le point

OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Sur les papiers importants

- Je sais exactement où sont mes papiers importants (contrats, titres de propriété, livret de famille...)
- Mon conjoint sait où ils sont
- Mes enfants savent où ils sont
- J'ai un testament rédigé et à jour
- J'ai informé quelqu'un de mes volontés, même à l'oral

Sur ce que je veux transmettre

- J'ai une idée claire de ce que je souhaite laisser à chacun
- J'ai parlé de mes objets importants avec mes proches (à qui va quoi)
- J'ai pensé à transmettre autre chose que des biens : recettes, histoires, valeurs...
- J'ai réfléchi à une cause ou une association à qui je pourrais léguer une partie de mon patrimoine

Sur la conversation en famille

- On a déjà abordé le sujet de la transmission en famille
- Mes enfants savent ce que je souhaite pour mes obsèques
- Mes petits-enfants savent ce que je veux leur laisser

Votre score : /12

Moins de 5 cases cochées : Ce guide tombe à pic. On commence !

Entre 5 et 9 cases cochées : Vous avez bien avancé. Quelques pages de plus et vous aurez pensé à tout.

10 cases et plus : Chapeau ! Vous pouvez passer ce guide à vos amis qui en ont besoin.

La petite école

de la

TRANSMISSION

Tout comprendre sans se faire des nœuds au cerveau

C'est quoi, exactement, un testament ?

Un testament, c'est un document écrit dans lequel vous exprimez vos volontés pour après votre décès. Qui reçoit quoi, dans quelles conditions, avec quelles intentions. C'est vous qui parlez, même quand vous ne serez plus là pour le faire.

Il en existe deux grandes formes :

Le testament olographe : Écrit entièrement à la main, daté et signé par vous. Pas besoin de notaire pour le rédiger, mais il est conseillé de le déposer chez lui pour qu'il soit conservé et enregistré.

Le testament authentique : Rédigé chez un notaire, devant témoins. Plus formel, plus sécurisé, recommandé pour les situations complexes.

Notre conseil malin :

même si vous optez pour le testament olographe, un passage chez le notaire reste la meilleure façon d'être sûr que vos volontés seront bien respectées.

Et la réserve héréditaire, c'est quoi ?

En France, la loi protège vos enfants : ils ont droit à une part minimale de votre patrimoine, qu'on appelle la réserve héréditaire. Vous ne pouvez pas les en priver totalement.

Mais la partie restante, la «quotité disponible», vous appartient entièrement. C'est elle que vous pouvez librement léguer à qui vous voulez : un autre proche, une association, une cause qui vous tient à cœur.

C'est quoi, un legs ?

Un legs, c'est le fait de laisser quelque chose à quelqu'un dans son testament. On peut léguer à ses enfants, à ses petits-enfants, à un ami, mais aussi à une association.

Les trois formes de legs à connaître :

Le legs universel : Vous laissez l'ensemble de votre patrimoine à une ou plusieurs personnes ou associations.

Le legs à titre universel : Vous laissez une quote-part de votre patrimoine (la moitié, un tiers...)

Le legs particulier : Vous laissez un bien précis : une somme d'argent, un objet, un bien immobilier.

Le saviez-vous ? Un legs à Emmaüs Solidarité peut être assorti d'une intention. Vous pouvez préciser à quoi vous souhaitez que votre don serve : hébergement d'urgence, accompagnement des familles, accueil de jour... Vous choisissez la cause qui vous touche le plus.

Mon inventaire

de

TRANSMISSION

Le document le plus utile que vous n'avez jamais rempli

On ne vous demande pas de tout régler aujourd'hui. Juste de commencer à mettre des mots sur ce qui compte. Ce tableau est le vôtre : à remplir à votre rythme, à garder précieusement, à montrer à qui vous voulez.

Mes biens importants :

Ce que j'ai :

Je souhaite le laisser à :

Pourquoi / l'histoire de cet objet :

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Ce que je veux transmettre au-delà des biens

Ma recette secrète : _____

La valeur la plus importante à mes yeux : _____

L'histoire de famille que je ne veux pas voir disparaître : _____

Ce que je voudrais que mes petits-enfants retiennent de moi : _____

Mes volontés essentielles

Où sont mes papiers importants : _____

Le nom de mon notaire : _____

Mes souhaits pour mes obsèques : _____

Si je souhaitais soutenir une cause après moi, ce serait : _____

5 façons de transmettre QUI NE COÛTENT RIEN

ou presque

La transmission, ce n'est pas qu'une affaire de notaire et de testament ! C'est aussi, et surtout, tout ce qu'on laisse avant.

1.

Le carnet de recettes

Pas besoin d'être chef étoilé ! La tarte du dimanche, la soupe de l'hiver, le gâteau d'anniversaire... ces recettes sont des trésors. Écrivez-les dans un joli carnet, avec les petites notes qui vont avec et offrez-le à vos Petits-Enfants !

2.

La boîte à souvenirs

Peu importe le contenant. L'idée : y glisser des objets qui racontent votre vie. Un caillou ramassé sur une plage, un ticket de cinéma, une photo jaunie... Chaque objet a une histoire. Racontez-la sur un petit mot glissé à l'intérieur.

3.

L'arbre généalogique annoté

Le vôtre, avec des anecdotes, des surnoms, des petites histoires à côté de chaque prénom. Qui était qui, ce qu'ils faisaient, ce qu'on retient d'eux. Un document vivant à transmettre de génération en génération.

4.

La lettre à lire plus tard

Écrivez aujourd'hui, à ouvrir un jour. Pour chaque Petit-Enfant, une lettre ! Ce que vous avez aimé chez eux, ce que vous leur souhaitez, ce que vous espérez qu'ils retiennent de vous. Ça prend vingt minutes et ça reste toute une vie !

5.

La vidéo souvenir

Votre voix, votre visage, votre façon de rire, c'est ce que les photos ne capturent pas. Un téléphone, cinq minutes, et vous racontez une anecdote de jeunesse, un secret de famille, une leçon de vie. Envoyez-la à vos enfants avec la consigne : «À montrer à mes petits-enfants quand ils seront grands.»

Le saviez-vous ?

Emmaüs Solidarité héberge près de 3 000 enfants dans ses centres d'hébergement en France. Ces enfants grandissent loin de chez eux, souvent sans repères ni stabilité. Un legs, même modeste, contribue directement à leur offrir un toit !



La soirée

TRANSMISSION

Le jeu de questions qui change tout

On vous l'accorde : sortir le sujet de la transmission entre la salade et le fromage, ce n'est pas toujours évident. Alors on vous propose une autre approche : en faire un vrai moment de partage, autour d'un apéro ou d'un dîner, avec quelques questions pour lancer la conversation naturellement.

La règle du jeu est simple : chacun répond à son tour, les enfants aussi, les Petits-Enfants aussi (leurs réponses sont souvent les plus belles).

Les questions qui ouvrent le dialogue

Pour commencer en douceur :

- Si tu devais garder un seul objet de cette maison, ce serait lequel ? Et pourquoi ?
- Quelle est ton histoire préférée que je t'ai racontée ?
- Qu'est-ce que tu voudrais apprendre à faire avant qu'il soit trop tard ?

Pour aller un peu plus loin :

- Si tu devais me décrire en trois mots, ce seraient lesquels ?
- Qu'est-ce que tu voudrais que tes enfants retiennent de toi ?
- Y a-t-il quelque chose que tu aurais voulu me dire et que tu n'as jamais dit ?

Pour les plus courageux :

- Est-ce qu'on a parlé de ce qui se passera quand on ne sera plus là ?
- Y a-t-il des choses que tu voudrais que je sache sur ce que tu souhaites laisser ?
- Est-ce qu'il y a une cause, une association, quelque chose en dehors de la famille à qui tu voudrais laisser quelque chose ?

LES PETITES ASTUCES DE GRAND-MERCREDI POUR QUE ÇA SE PASSE BIEN

Choisissez le bon moment :

Pas après une journée épuisante, pas lors d'un repas de famille tendu. Un dimanche calme, un apéro entre deux générations, c'est parfait !

Commencez par les objets :

C'est toujours plus facile de parler d'une vieille montre ou d'un tableau que de «l'héritage» en général. Les objets ouvrent des histoires.

Laissez les enfants poser les questions :

Comme Léa dans notre bande dessinée, les Petits-Enfants osent ce que les adultes n'osent pas. Leurs questions sont souvent celles que tout le monde pense tout bas.

Notez ce qui se dit :

Pas forcément pour en faire un document officiel. Juste pour ne pas perdre ce qui a été dit. Ces conversations-là valent de l'or !

Et maintenant,

ON FAIT QUOI ?

Vous avez lu, réfléchi, peut-être même rempli quelques cases ! Bravo, vous avez fait ce que la majorité des gens remettent à plus tard. Il reste une étape, la plus simple et pourtant celle qu'on reporte le plus : prendre rendez-vous.

Les 3 rendez-vous qui changent tout

1/ Chez votre notaire

Une heure suffit pour faire le point sur votre situation, comprendre vos options, et poser les premières bases d'un testament. Vous repartirez avec des réponses et beaucoup plus léger qu'à l'aller.

2/ Avec votre famille

Pas besoin d'un grand discours ! Une phrase suffit parfois pour ouvrir la conversation : «J'ai lu un truc intéressant, ça vous dirait qu'on en parle ?» Les questions de la page 7 sont là pour vous aider.

3/ Avec Emmaüs Solidarité

Si vous souhaitez en savoir plus sur le legs associatif (comment ça marche, ce que ça finance concrètement, ce que ça change pour les familles...) Emmaüs Solidarité répond à toutes vos questions, sans engagement, avec bienveillance.

Et si vous voulez aller encore plus loin...

Téléchargez gratuitement notre bande dessinée : Entre de bonnes mains
24 pages pour aborder la transmission en famille : avec humour et tendresse.
À télécharger gratuitement [ici](#).

**grand
mercredi**

×



Ce guide vous est proposé par Grand-Mercredi,
le média préféré des Grands-Parents d'aujourd'hui, et Emmaüs Solidarité.